



### **IDENTIFICATION DU TUTEUR RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU SUIVI**

- Le tuteur doit être volontaire,
- Il doit recevoir une formation spécifique,
- Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, le tuteur devra disposer du temps nécessaire,
- La mission du tuteur doit être valorisée et l'entreprise doit faire preuve de reconnaissance pour le travail accompli,
- Il devra être proche du poste de travail du nouvel entrant (tuteur opérationnel).

Tuteur

### *Les missions du Tuteur*

- Accueillir, aider, informer, accompagner la formation pratique,
- Contribuer à l'acquisition des connaissances, des compétences et des aptitudes professionnelles du salarié au travers d'actions de formation en situation professionnelle,
- Organiser régulièrement (chaque semaine) un temps d'écoute et d'échange,
- Saisir toutes les opportunités de transfert de savoir-faire,
- Le cas échéant, participer à l'évaluation des acquis.

Tuteur